

## Projet de parc éolien communautaire de Frampton par Énergie Northland Power Québec S.E.C. et la Municipalité de Frampton

Dossier : 6211-24-048

### Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 11 mars au 25 avril 2014

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien communautaire de Frampton* par Énergie Northland Power Québec S.E.C. et la Municipalité de Frampton a pris fin le 25 avril 2014. Conformément au mandat qui lui a été confié le 20 février 2014 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 11 mars au 25 avril 2014, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

## **Le projet**

### **Justification et description**

Le projet de parc éolien communautaire de Frampton mis de l'avant par Énergie Northland Power Québec S.E.C. et la municipalité de Frampton consisterait en la construction d'un parc d'une puissance installée de 24 MW produite par 12 éoliennes Enercon E-82 d'une puissance unitaire de 2,0 MW. Il serait situé exclusivement sur des terres privées à vocation forestière, dans la municipalité de Frampton et la MRC de La Nouvelle-Beauce en Chaudière-Appalaches. En plus des éoliennes, le projet nécessiterait la construction et la réfection de chemins pour accéder aux différents sites d'implantation ainsi que la mise en place de lignes de transport d'énergie souterraine de 34,5 kV. Cette ligne serait raccordée directement à une ligne de 25 kV d'Hydro-Québec.

Le coût de ce projet est estimé à 75 M\$. La mise en service du parc est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

(Extrait du communiqué émis le 11 mars 2014)

### **Les préoccupations soulevées**

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

#### **le transport de l'électricité**

- l'utilisation de lignes de transport d'électricité souterraines ou aériennes ;
- le besoin de construire une nouvelle ligne aérienne pour rejoindre le réseau d'Hydro Québec ;
- l'installation de nouveaux pylônes pour le transport de l'électricité ;

#### **le déboisement et les milieux humides**

- l'obligation de reboiser les sites déboisés après l'installation des éoliennes ;
- le type d'entretien appliqué aux sites déboisés après l'installation des éoliennes ;
- l'opportunité d'effectuer les travaux de déboisement en hiver plutôt qu'en automne ;
- la compensation prévue pour la perte des milieux humides occasionnée par la construction du parc éolien ;

### **le bruit**

- l'utilité d'effectuer un suivi sur le bruit une année après la mise en fonction du parc éolien ;
- la possibilité de contrôler la vitesse des éoliennes ;

### **la nappe phréatique**

- le besoin d'effectuer des travaux de dynamitage pour installer les éoliennes et le risque associé possible ;
- la possibilité de contamination des puits d'eau potable ;
- les recours disponibles pour les citoyens en cas de contamination de l'eau potable ;

### **la perturbation des communications électroniques**

- la génération de micro-ondes par les éoliennes susceptibles de perturber le signal Internet ;
- les problèmes inhérents à la connexion point-à-point pour Internet ;

### **le transport des pièces d'éoliennes**

- la route qu'emprunteront les camions transportant les pièces d'éoliennes dans la route Bisson ;
- l'horaire prévu pour le transport des pièces d'éoliennes ;
- le degré de perturbation de la tranquillité des résidents pendant la construction du parc ;
- la distance entre le parc éolien et les résidences les plus proches ;

### **la rentabilité du projet**

- le calcul de la rentabilité en cas de bris majeur d'équipement du parc éolien ;
- la perte de revenus pour Frampton en cas de bris majeur d'équipement du parc éolien.

## **Les activités d'information et de communication**

### **Le centre de consultation**

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

<b>Centre</b>	<b>Adresse</b>
Bureau de la municipalité de Frampton	107, rue Sainte-Anne, Frampton

## Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

## La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
12 mars 2014		Beauce Média
19 mars 2014	Le Devoir	
19 mars 2014	Journal de Québec	
19 mars 2014		Beauce Média

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
11 mars 2014 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de Chaudière-Appalaches	255	Site du BAPE
25 mars 2014 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de Chaudière-Appalaches	1	Site du BAPE

## La séance d'information

Date	Le 25 mars 2014
Lieu	Salle du Centre communautaire, 107, rue Sainte-Anne, Frampton
BAPE : Animation	M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	M. Luc Nolet, conseiller en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	M. Denis Talbot, chargé de projet
Promoteur	M. Robert Demers, Énergie Northland Power Québec SEC M <sup>me</sup> Christine Martineau, SNC-Lavalin M. Jacques Soucy, Municipalité de Frampton
Assistance	27 personnes
Durée	1 h 15

## Les relations de presse

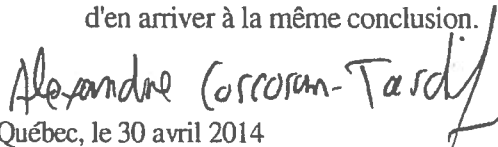
Un journaliste de L'Édition Beauce Nord ainsi qu'une journaliste de Beauce Média étaient présents lors de la séance d'information tenue à Frampton.

## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 11 mars 2014 annonçant le début du mandat a été repris par l'hebdo Beauce Média et par L'Édition Beauce Nord. L'information reprenait essentiellement les préoccupations soulevées lors de la séance d'information, la description du projet et la procédure pour faire une demande d'audience publique.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 30 avril 2014

Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, chargé du dossier  
En collaboration avec Luc Nolet, conseiller en communication